

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2513

18 octobre 2011

### SOMMAIRE

<b>CNPV Solar Power S.A.</b> .....	<b>120620</b>	<b>Officium S.A.</b> .....	<b>120598</b>
<b>Eskatos Capital Management</b> .....	<b>120597</b>	<b>O. Finances S.A.</b> .....	<b>120598</b>
<b>Famosa Luxembourg S.C.A.</b> .....	<b>120581</b>	<b>Open Text SA</b> .....	<b>120598</b>
<b>F.D.E. (Financière de développement européen S.A.)</b> .....	<b>120610</b>	<b>Orly Luxembourg S.A.</b> .....	<b>120604</b>
<b>Habitat International S.A.</b> .....	<b>120614</b>	<b>Oscars S.A.</b> .....	<b>120604</b>
<b>Hanson Devon Limited, Luxembourg Branch</b> .....	<b>120609</b>	<b>Otito Properties S.A.</b> .....	<b>120609</b>
<b>Ibanel S.à r.l.</b> .....	<b>120624</b>	<b>Pacôme</b> .....	<b>120623</b>
<b>Immobilière Ferreira Sàrl</b> .....	<b>120624</b>	<b>Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>120604</b>
<b>JLIF Luxco 2 S.à r.l.</b> .....	<b>120620</b>	<b>Parkway Limited S.A.</b> .....	<b>120599</b>
<b>Jupiter International S.à r.l.</b> .....	<b>120597</b>	<b>Pearl Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>120609</b>
<b>Matafi S.A.</b> .....	<b>120578</b>	<b>Peppers &amp; Rogers Group S.à r.l.</b> .....	<b>120609</b>
<b>Media</b> .....	<b>120578</b>	<b>Pfizer International Luxembourg S.A.</b> ..	<b>120609</b>
<b>Mira Group S.A.</b> .....	<b>120623</b>	<b>PPS Nederland S.A.</b> .....	<b>120604</b>
<b>Monier Holdings S.C.A.</b> .....	<b>120592</b>	<b>QIAGEN US Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>120614</b>
<b>Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>120578</b>	<b>Revlux Finance S.C.A.</b> .....	<b>120589</b>
<b>NCC Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>120580</b>	<b>RMF Euro CDO S.A.</b> .....	<b>120599</b>
<b>Netra S.A.</b> .....	<b>120596</b>	<b>Schockweiler &amp; Lentz S. à r.l.</b> .....	<b>120623</b>
<b>No Limits Web &amp; Print S.à r.l.</b> .....	<b>120578</b>	<b>SINEQUANON Invest S.à r.l.</b> .....	<b>120578</b>
<b>Noral S.A., SPF</b> .....	<b>120598</b>	<b>Slate Investments S.à r.l.</b> .....	<b>120591</b>
<b>Norcast S.à r.l.</b> .....	<b>120579</b>	<b>Slate Investments S.à r.l.</b> .....	<b>120591</b>
<b>Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>120580</b>	<b>Slate Investments S.à r.l.</b> .....	<b>120598</b>
<b>Nordson Holdings Gibraltar Ltd Luxembourg S.C.S.</b> .....	<b>120580</b>	<b>Solum Parc Rischarde S.A.</b> .....	<b>120579</b>
<b>Nordson Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>120591</b>	<b>St George's Retail Park S. à r.l.</b> .....	<b>120599</b>
<b>Nordson S.à r.l.</b> .....	<b>120596</b>	<b>TAD Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>120605</b>
<b>Northam CCPF Holding S.à r.l.</b> .....	<b>120580</b>	<b>Tenzing CFO S.A.</b> .....	<b>120624</b>
<b>Northam CCPF PropCo1 S.à r.l.</b> .....	<b>120596</b>	<b>UBS (Lux) Strategy Sicav</b> .....	<b>120596</b>
		<b>Wichford Dandelion Holding S.à r.l.</b> ....	<b>120591</b>

**Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.336.

—  
*Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration*

Il ressort des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration le 12 août 2011, que:

- Monsieur Tom SCHILTZ, né le 22 septembre 1963 à Deurne (Belgique), demeurant au 53, rue de Capellen, L-8393 Olm (Luxembourg) est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de la société en 2017.

POUR LA SOCIETE  
SGG S.A.

Référence de publication: 2011122007/14.

(110140224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Matafi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 19, Bohey.  
R.C.S. Luxembourg B 43.828.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011121993/11.

(110140774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Media, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.  
R.C.S. Luxembourg B 15.093.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121994/10.

(110140071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**No Limits Web & Print S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5425 Gostingén, 14, Burgaass.  
R.C.S. Luxembourg B 82.440.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2011121998/10.

(110140391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**SINEQUANON Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 137.652.

—  
*Extrait des résolutions de associés prises au siège social lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2011*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Les associés acceptent la démission de:

\* Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

de sa fonction de gérant avec effet au 26 août 2011.

- Les associés nomment:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

aux fonctions de gérant et pour une durée indéterminée avec effet au 26 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Septembre 2011.

*Pour Sinéquanon Invest S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011126846/23.

(110145045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Solum Parc Rischard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.913.

—  
*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 29 juillet 2011*

1) La révocation des administrateurs de catégorie A suivants:

a) Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, né le 2 juillet 1975 à Turnhout (Belgique), demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 273 route de Longwy

La révocation prendra effet au 31 août 2011.

b) La société NC Management S.a.r.l., ayant son siège social au L-1941 Luxembourg, 273 route de Longwy et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B107129 La révocation prendra effet au 31 août 2011.

2) La nomination des nouveaux Administrateurs de catégorie B suivants:

a) Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, né le 2 juillet 1975 à Turnhout (Belgique), demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 273 route de Longwy

Le mandat début le 31 août 2011 et arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

b) La société NC Management S.a.r.l., ayant son siège social au L-1941 Luxembourg, 273 route de Longwy et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B107129

Le mandat début le 31 août 2011 et arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

3) La nomination du nouvel Administrateur de catégorie A suivant:

a) Monsieur Franck BECHEREL, né le 05 janvier 1964 à LOUVIERS (F-27), demeurant au 156 route de Luxembourg, L-3254 Bettembourg.

Le mandat début le 31 août 2011 et prend fin au plus tard le 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SOLUM PARC RISCHARD S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011122578/30.

(110141468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

---

**Norcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.315.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011121999/10.

(110140286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.  
R.C.S. Luxembourg B 147.010.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122000/10.

(110140466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**NCC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.124,90.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 154.329.

En date du 6 septembre 2011, l'associé de la Société, NCC Holding Luxco S.à r.l., a transféré 10,000 parts sociales de la Société qu'il détenait à un autre associé de la Société NCCM Holding B.V.

Suite à ce transfert les 1.512.490 parts sociales de la Société représentant l'intégralité du capital social émis, sont détenues comme suit:

- NCC Holding Luxco S.à r.l.: 1.304.227 parts sociales;
- NCCM Holding B.V.: 160.000 parts sociales;
- Madame Manuela Spaninks: 1.145 parts sociales;
- Madame Sabine Kloos: 1.145 parts sociales;
- Stockhorn S.à r.l.: 31.009 parts sociales;
- Monsieur Walter Blom: 8.496 parts sociales;
- Monsieur Rohit Gulati: 2.290 parts sociales; et
- Monsieur Arthur Brouwer: 4.178 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011126830/24.

(110145221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Nordson Holdings Gibraltar Ltd Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 148.231.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122001/10.

(110140465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Northam CCPF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 153.736.

Robert Brimeyer, Gérant, a transféré son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011122004/11.

(110140314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.559.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “Famosa Luxembourg S.C.A.” (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.559, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1090, of May 25, 2010, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of February 11, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1482 of July 6, 2011.

The meeting is chaired by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on July 21, 2011, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at ninety-one thousand Euro (EUR 91.000,00), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the existing ninety thousand nine hundred ninety-nine (90.999) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each into ninety thousand nine hundred ninety-nine (90.999) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each;

2. Entire restatement of the Company’s articles of association;

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to convert the existing ninety thousand nine hundred ninety-nine (90.999) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each into ninety thousand nine hundred ninety-nine (90.999) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

*Second resolution*

The meeting resolves to entirely restate the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows:

**“Title I. Denomination, Object, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of “Famosa Luxembourg S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any securityholders’ agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at ninety-one thousand Euro (EUR 91.000) represented by ninety thousand nine hundred and ninety-nine (90.999) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at one hundred million Euro (EUR 100.000.000,00) represented by one hundred million (100.000.000) class B ordinary shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares being referred to hereinafter as the Ordinary Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Class B Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law and any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders. The Manager is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set forth in any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

Any share premium paid on the subscription of shares of a given class shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

The amount of the premium account of a given class of shares may be used to provide for the payment of any shares of that class, which the Company may redeem, from its shareholders.

The Management Share shall be held by Famosa S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 152.433, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles and any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Ordinary Shares and the Management Share are and shall remain registered shares.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles and any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares are exclusively transferable in accordance with the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, all of the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders, shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

**Art. 12.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

### **Title IV. General Meeting of Shareholders**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager. Notwithstanding the foregoing, any resolution which conflicts with any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders shall be null and void.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of February at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager and compliance with any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders, the Articles may be amended from time to time

by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

### **Title V. Supervisory Board**

**Art. 14.** The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits**

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of September and ends on the last day of August of the following year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

### **Title VIII. General Provision**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law and to any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders, for all matters for which no specific provision is made in the Articles."



There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Famosa Luxembourg S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.559, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 mars 2010, publié le 25 mai 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1090, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1482 en date du 6 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 21 juillet 2011, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparait de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatrevingt-onze mille Euro (EUR 91.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des quatre-vingt dix mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (90.999) actions de commanditaire ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, en quatre-vingt dix mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (90.999) actions de commanditaire de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

2. Refonte intégrale des statuts de la Société.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de convertir les quatre-vingt dix mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (90.999) actions ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, en quatre-vingt dix mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (90.999) actions de commanditaire de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

#### «Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Famosa Luxembourg S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève quatre-vingt-onze mille Euro (EUR 91.000) représenté par quatre-vingt dix mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (90.999) actions de commanditaire de catégorie A (ciaprès, les Actions de Catégorie A) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à cent million d'Euro (EUR 100.000.000,00) représenté par cent million (100.000.000) actions ordinaires de catégorie B (les Actions de Catégorie B et ensemble avec les Actions de Catégorie A étant définies ci-après les Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les Statuts ou tels que définis dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des actions ordinaires de catégorie B émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. Le Gérant est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux actionnaires existants, détenteurs de quelconque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises, excepté si défini autrement dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. En plus du capital souscrit, il devrait être mis en place un compte de prime pour chaque catégorie d'action dans lequel toute prime payée sur n'importe quelle action de cette catégorie, en plus de sa valeur nominale, sera transférée.

Toute prime payée sur la souscription d'actions d'une catégorie donnée devrait toujours rester attachée aux actions sur lesquelles elle a été payée et devrait être remboursée exclusivement aux propriétaires desdites actions.

Le montant du compte de prime d'une catégorie donnée d'actions pourra être utilisé afin de permettre le paiement de toutes actions de cette catégorie que la Société pourra racheter de ses actionnaires.

L'Action de Commandité est détenue par Famosa S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.433, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont et resteront nominatives.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 7.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire ne peut être cédée que sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, tous les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article et de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

**Art. 12.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

### **Titre IV. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. Nonobstant les dispositions précédentes, toute décision qui entrerait en conflit avec tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société, devrait être considérée nulle et non avenue.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de février à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant et en accord avec tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

## **Titre V. Conseil de Surveillance**

**Art. 14.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la Loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier septembre et se termine le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net ne peut être distribué aux actionnaires qu'en accord avec les dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

### **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et aux dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> août 2011. Relation: LAC/2011/34682. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011118853/474.

(110136738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

### **Revlux Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 155.063.

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «REVLUX FINANCE S.C.A.», (la «Société»), une société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 155.063, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2126 du 8 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 13 avril 2011, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Damien MATTUCCI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pavel VISOTCHI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cornelia METTLEN, employée privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) à un montant de seize millions d'euros (16.000.000,- EUR).

2.- Émission de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- Souscription et libération des nouvelles actions.

4.- Modification afférente de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) à seize millions d'euros (EUR 16.000.000,-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions commanditaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les droits et privilèges définis dans les statuts de la Société.

L'Assemblée admet à la souscription des dix mille (10.000) nouvelles actions commanditaires la société «BRABANT FINANCE S.A.», anciennement «IMDEP FINANCE S.A.», société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.257, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les dix mille (10.000) actions commanditaires nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société «BRABANT FINANCE S.A.», prénommée, représentée par Monsieur Damien MATTUCCI, prénommé, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Les dix mille (10.000) actions commanditaires nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire pour un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Premier alinéa.** «La Société a un capital souscrit de seize millions d'euros (EUR 16.000.000,-) représenté par cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (159.998) actions commanditaires («Actions Commanditaires») et par deux (2) actions de commandité («Actions de Commandité»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, P. VISOTCHI, C. METTLEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9366. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011121556/76.

(110140014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Slate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.390.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Jean-Pierre Baccus

Gérant

Référence de publication: 2011122050/12.

(110140769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Nordson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.426.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122002/10.

(110140467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Wichford Dandelion Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.298.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 août 2011*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur et à l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 26 août 2011;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Trustconsult Luxembourg S.A., 127, rue Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

WICHFORD DANDELION HOLDING S.à. r.l., EN LIQUIDATION VOLONTAIRE

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2011126120/22.

(110145125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Slate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.390.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Jean-Pierre Baccus

Gérant

Référence de publication: 2011122051/12.

(110140770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

There appeared:

Mrs. Laurence LICATA, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Monier Holdings GP S.A., being the general partner and sole manager of Monier Holdings S.C.A., having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148539 (the "Company"),

pursuant to a resolution of the board of directors of the general partner and sole manager of the Company dated 9 June 2011.

A copy of the minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), number 2104 and 2105 of 27 October 2009. The articles of association have been amended for the last time on 2 May 2011 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, not yet published in the Mémorial.

2) The subscribed share capital of the Company was set at thirtyfive thousand four hundred and thirty-eight euro and eighty-seven cents (EUR 35,438.87), consisting of three million four hundred and thirty-seven thousand two hundred and seventy-six (3,437,276) Class A Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class B Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class C Shares and one (1) management share, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

3) Pursuant to article 7.2.1. of the articles of association of the Company, the authorised share capital of the Company, including the issued share capital, is set at four billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-seven thousand sixty-one euro and eleven cents (EUR 4,999,997,061.11) represented by four hundred forty-nine billion nine hundred ninety-nine million eight hundred twelve thousand seven hundred twenty-one (449,999,812,721) Class A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred forty-six thousand six hundred ninety-five (24,999,946,695) Class B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and twenty-four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred forty-six thousand six hundred ninety-five (24,999,946,695) Class C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

According to article 7.2.2. of the articles of association of the Company, During a period of time of five (5) years from the date of publication of the articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to Article 6.2, in the Mémorial, the general partner be and is thereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

4) On 9 June 2011, the board of directors of the general partner and sole manager of the Company decided to increase the share capital up to thirty-six thousand nine hundred and sixty-seven euro and thirty-eight cent (EUR 36,967.38), consisting of three million five hundred and ninety thousand one hundred and twenty-seven (3,590,127) Class A Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class B Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class C Shares and one (1) management share, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, through the issuance of one hundred and fifty-two thousand eight hundred and fifty-one (152,851) new Class A shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

In accordance with article 7.2.2 of the articles of association of the Company, the board of directors of the general partner and sole manager of the Company has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The one hundred and fifty-two thousand eight hundred and fifty-one (152,851) A shares have been subscribed as follows:



- fifty thousand nine hundred and fifty-one (50,951) A shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by Lily (Lux) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 9b boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.832, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- fifteen thousand seven hundred and eight (15,708) A shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III (Parallel), L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- nine hundred and nine (909) A shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III Executive Fund, L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- thirty-four thousand three hundred and thirty-two (34,332) A shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by TowerBrook Investors III, L.P., an exempted limited partnership formed existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 9002, Cayman Islands, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

- fifty thousand nine hundred and fifty-one (50,951) A shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, have been subscribed by York Global Finance 51 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-148.093, out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company (the "Shares").

The Shares have been fully paid up through a contribution in cash. The total amount of one thousand five hundred and twenty-eight euro and fifty-one cents (EUR 1,528.51) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

5) As a consequence of such increase of share capital, paragraph 7.1. and 7.2. of article 7 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

**" Art. 7. Share capital.**

**7.1. Issued share capital**

7.1.1. The Company's issued share capital is set at thirty-six thousand nine hundred and sixty-seven euro and thirty-eight cent (EUR 36,967.38), consisting of three million five hundred and ninety thousand one hundred and twenty-seven (3,590,127) Class A Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class B Shares, fifty-three thousand three hundred five (53,305) Class C Shares and one (1) management share, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

7.1.2. Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in Article 7.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

7.1.3. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**7.2. Authorised share capital**

7.2.1. The Company's Authorised Share Capital is set at four billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-five thousand five hundred and thirty-two euro and sixty cents (EUR 4,999,995,532.6) represented by four hundred and forty-nine billion nine hundred and ninety-nine million six hundred and fifty-nine thousand eight hundred and seventy (449,999,659,870) A Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, twenty-four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred forty-six thousand six hundred ninety-five (24,999,946,695) B Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and twenty-four billion nine hundred ninety-nine million nine hundred forty-six thousand six hundred ninety-five (24,999,946,695) C Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each

7.2.2. During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this Article 7.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

7.2.3. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

7.2.4. The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sixième jour de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

Madame Laurence LICATA, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de Monier Holdings GP S.A., étant gérant unique et associé commandité de Monier Holdings S.C.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148539 (la «Société»),

conformément à la résolution du conseil d'administration du gérant unique et associé commandité de la Société prise en date du 9 juin 2011.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement, ensemble avec le présent acte.

La comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations:

1) La Société a été constituée par un acte notarié par devant Maître Jean-Joseph Wagner le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéros 2104 et 2105 en date du 27 octobre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, mentionné ci-dessus, le 2 mai 2011, pas encore publié au Mémorial.

2) La Société a un capital social émis de La Société a un capital social émis de trente-cinq mille quatre cent trente-huit euros et quatre-vingtsept centimes (EUR 35.438,87), représenté par trois millions quatre cent trente-sept mille deux cent soixante-seize (3.437.276) Actions de Catégorie A, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie B, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie C et une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

3) Conformément à l'article 7.2.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf-cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante et un euros et onze centimes (EUR 4.999.997.061,11), représenté par quatre cent quarante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent douze mille sept cent vingt et une (449.999.812.721) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, vingt-quatre milliards neuf quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (24.999.946.695) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et par vingt-quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (24.999.946.695) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Selon l'article 7.2.2 des statuts de la Société, durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent Article 7.2, le gérant est autorisé à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

4) Le 9 juin 2011, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social à trente-six mille neuf cent soixante-sept euros et trente-huit centimes (EUR 36.967,38), représenté par trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-sept (3.590.127) Actions de Catégorie A, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie B, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie C et une (1) action de commandité, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), par l'émission de cent cinquante-deux mille huit cent cinquante et une (152.851) actions nouvelles de classe A, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Conformément à l'article 7.2.2 des statuts de la Société, le gérant unique et associé commandité de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Les cent cinquante-deux mille huit cent cinquante et une (152.851) actions de classe A ont été souscrites comme suit:

- Cinquante mille neuf cent cinquante et une (50.951) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, souscrites par Lily (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 9b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro B-143.832 dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Quinze mille sept cent huit (15.708) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III (Paralle), L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Neuf cent neuf (909) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III Executive Fund, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Trente-quatre mille trois cent trente-deux (34.332) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, souscrites par TowerBrook Investors III, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société;

- Cinquante mille neuf cent cinquante et une (50.951) actions de classe A, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) par action, souscrites par York Global Finance 51 S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B148.093, dont l'intégralité est allouée au capital social de la Société (les «Actions»).

Les Actions ont été entièrement payées et libérées par un apport en numéraire. Le montant total de mille cinq cent vingt-huit euros et cinquante et un centimes (EUR 1.528,51) a été mis à la disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné.

5) Suite à l'augmentation du capital, les paragraphes 7.1. et 7.2. de l'article 7 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

#### « Art. 7. Capital social.

##### 7.1. Capital social émis

7.1.1. La Société a un capital social émis de trente-six mille neuf cent soixante-sept euro et trente-huit centimes (EUR 36.967,38), représenté par trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-sept (3.590.127) Actions de Catégorie A, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie B, cinquante-trois mille trois cent cinq (53.305) Actions de Catégorie C et une (1) action de commandité, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

7.1.2. Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée gérant à l'article 7.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.1.3. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

##### 7.2. Capital social autorisé

7.2.1. Le Capital Social Autorisé de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent trente-deux euros et soixante centimes (EUR 4.999.995.532,6), représenté par quatre cent quarante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-dix (449.999.659.870) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, vingt-quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (24.999.946.695) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et par vingt-quatre milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quinze (24.999.946.695) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7.2.2. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent Article 7.2, le gérant est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

7.2.3. Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

7.2.4. Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LICATA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9169. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): L. GERARD.

Référence de publication: 2011121478/241.

(110139786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Nordson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.425.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122003/10.

(110140468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Northam CCPF PropCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 154.604.

Robert Brimeyer, Gérant, a transféré son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011122005/11.

(110140313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Netra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.209.

Les adresses des administrateurs resp. administrateur-délégué, sont à changer comme suit:

- Wolfgang BÖHRINGER, administrateur-délégué avec adresse à L-5551 REMICH 16, rte de Luxembourg
- Helga BÖHRINGER-STRIEHL avec adresse à D-84855 HASSMERSHEIM, 10, Dreispitzweg

Référence de publication: 2011122009/10.

(110140602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 22 août 2011*

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

\* M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse

\* M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

\* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

\* M. Robert Süttinger, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

*Pour UBS (Lux) Strategy SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Benjamin Wacker / Mathias Welter

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2011126852/23.

(110145153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Jupiter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.498.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales  
du

05 septembre 2011

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Signature*

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011125965/25.

(110145260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Eskatos Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.737.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 et la distribution de dividende relative à l'exercice social au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Géraldine DISEUR / Claire-Ingrid BERGÉ

*Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2011122189/13.

(110139819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Noral S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.488.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122010/10.

(110140454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**O. Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour O. FINANCES S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2011122011/11.

(110140604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Open Text SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011122013/10.

(110140508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Officium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 153.152.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011122014/11.

(110140243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Slate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.390.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Jean-Pierre Baccus

Gérant

Référence de publication: 2011122052/12.

(110140771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Parkway Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 112.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122019/9.

(110140329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**RMF Euro CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.365.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011122663/21.

(110139679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**St George's Retail Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: GBP 37.453.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.959.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of August, before Us, M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the unitholders of St George's Retail Park S.à r.l. (in liquidation), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131959 and having a unit capital of ten million five hundred and nine thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 10,509,400.-) (the Company). The Company was incorporated on 17 August 2007 under the name JPMorgan GEOP Fund Luxembourg (France) Holding S.à r.l., pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2407 dated 24 October 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 16 March 2011 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1499 dated 7 July 2011.

The Company has been put into voluntary liquidation on 14 July 2011, pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149993 has been appointed as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company, which is currently in process and has not yet been closed.

There appeared:

1. St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, a limited company organized under the laws of Jersey, having its registered office is at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 107110; and

2. St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited, a limited company organized under the laws of Jersey, having its registered office is at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 107109 (referred to, together with St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, as the Unitholders),

each of the above appearing parties, being hereby represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Unitholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the one hundred and five thousand and ninety-four (105,094) units, having a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each, representing the entirety of the unit capital of the Company, are duly represented at this Meeting, which is consequently validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the unit capital of the Company by an amount of twenty-six million nine hundred forty-four thousand two hundred British pounds (GBP 26,944,200.-) in order to bring the unit capital from its present amount of ten million five hundred and nine thousand four hundred British pounds (GBP 10,509,400.-) to thirty-seven million four hundred fifty-three thousand six hundred British pounds (GBP 37,453,600.-), by way of the issue of two hundred sixty-nine thousand four hundred forty-two (269,442) new units, having a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

2. Subscription to and payment of the unit capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item 1 above.

4. Amendment to the register of unitholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the liquidator of the Company and any employee of Dominion Corporate Group S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. that the Unitholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the unit capital of the Company by an amount of twenty-six million nine hundred forty-four thousand two hundred British pounds (GBP 26,944,200.-) in order to bring the unit capital from its present amount of ten million five hundred and nine thousand four hundred British pounds (GBP 10,509,400.-) to thirty-seven million four hundred fifty-three thousand six hundred British pounds (GBP 37,453,600.-), by way of the issue of two hundred sixty-nine thousand four hundred forty-two (269,442) new units, having a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the unit capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred thirty-four thousand seven hundred twenty-one (134,721) new units, having a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each and to fully pay them by way of a contribution in kind consisting of a claim in an amount of thirteen million four hundred seventy-two thousand one hundred eighty-four British pounds and fifty pence (GBP 13,472,184.50) that St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited holds against the Company (the Trustee No 1 Claim). The contribution of the Trustee No 1 Claim is to be allocated as follows:

1. thirteen million four hundred seventy-two thousand one hundred British pounds (GBP 13,472,100.-) to the unit capital account of the Company; and

2. eighty-four British pounds and fifty pence (GBP 84.50) to the share premium account of the Company.

The value of Trustee No 1 Claim has been certified to the undersigned notary by a certificate dated as of the date hereof issued by the Liquidator and St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited in respect of the Trustee No 1 Claim which states in essence that:



1. St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited holds the Trustee No 1 Claim against the Company;
2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Trustee No 1 Claim contributed to the Company is at least thirteen million four hundred seventy-two thousand one hundred eighty-four British pounds and fifty pence (GBP 13,472,184.50) as of the date hereof; and
3. the Trustee No 1 Claim is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and transferable.

St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred thirty-four thousand seven hundred twenty-one (134,721) new units, having a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each and to fully pay them by way of a contribution in kind consisting of a claim in an amount of thirteen million four hundred seventy-two thousand one hundred eighty-four British pounds and fifty pence (GBP 13,472,184.50) that St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited holds against the Company (the Trustee No 2 Claim). The contribution of the Trustee No 2 Claim is to be allocated as follows:

1. thirteen million four hundred seventy-two thousand one hundred British pounds (GBP 13,472,100.-) to the unit capital account of the Company; and

2. eighty-four British pounds and fifty pence (GBP 84.50) to the share premium account of the Company.

The value of the Trustee No 2 Claim has been certified to the undersigned notary by a certificate dated as of the date hereof issued by the Liquidator and St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited in respect of the Trustee No 2 Claim which states in essence that:

1. St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited holds the Trustee No 2 Claim against the Company;
2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Trustee No 2 Claim contributed to the Company is at least thirteen million four hundred seventy-two thousand one hundred eighty-four British pounds and fifty pence (GBP 13,472,184.50) as of the date hereof; and
3. the Trustee No 2 Claim is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and transferable.

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at thirty-seven million four hundred fifty-three thousand six hundred British pounds (GBP 37,453,600.-), represented three hundred seventy-four thousand five hundred thirty-six (374,536) new units, having a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.”

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of unitholders of the Company in order to reflect the above changes with power and empowerment given to the liquidator of the Company and any employee of Dominion Corporate Group S.A., acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities)

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand nine hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de août, pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) des associés de St George's Retail Park S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131959 et au capital social de dix millions cinq cent neuf mille quatre cents livres Sterling (GBP 10.509.400,-) (la Société). La Société a été constituée le 17 août 2007 sous la dénomination sociale de JPMorgan GEOP Fund Luxembourg (France) Holding S.à r.l. suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 daté du 24 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 16 mars 2011 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499 daté du 7 juillet 2011. La Société a été placée en liquidation volontaire le 14 juillet 2011, suivant un acte dudit notaire Henri HELLINCKX, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149993 a été nommé liquidateur (le Liquidateur) pour la liquidation volontaire, actuellement en cours et pas encore clôturée.

Ont comparu:

1. St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, une société organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles Anglo-normandes et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 107110;

2. St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited, une société organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles Anglo-normandes et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 107109 (désignée comme, avec St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, les Associés),

chacune des parties comparantes ci-dessus, ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les cent cinq mille quatre-vingt-quatorze (105.094) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent livres Sterling (GBP 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-six millions neuf cent quarante-quatre mille deux cents livres Sterling (GBP 26.944.200,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix millions cinq cent neuf mille quatre cents livres Sterling (GBP 10.509.400,-) à trente-sept millions quatre cent cinquante-trois mille six cents livres Sterling (GBP 37.453.600,-) par l'émission de deux cent soixante-neuf mille quatre cent quarante-deux (269.442) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au liquidateur de la Société et tout employé de Dominion Corporate Group S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et pour se charger de toutes les formalités s'y rapportant (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

5. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six millions neuf cent quarante-quatre mille deux cents livres Sterling (GBP 26.944.200,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix millions cinq cent neuf mille quatre cents livres Sterling (GBP 10.509.400,-) à trente-sept millions quatre cent cinquante-trois mille six cents livres Sterling (GBP 37.453.600,-) par l'émission de deux cent soixante-neuf mille quatre cent quarante-deux (269.442) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et libérations intégrales de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

### *Souscription - Libération*

St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent trente-quatre mille sept cent vingt-et-un (134.721) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de treize millions quatre cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatre livres Sterling et cinquante pence (GBP 13.472.184,50) que St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited détient envers la Société (la Créance Trustee No 1). L'apport de la Créance Trustee No 1 sera affecté comme suit:

1. treize millions quatre cent soixante-douze mille cent livres Sterling (GBP 13.472.100,-) au compte de capital social de la Société; et
2. quatre-vingt-quatre livres Sterling et cinquante pence (GBP 84,50) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de la Créance Trustee No 1 a été certifiée au notaire par un certificat portant la date des présentes émis par le Liquidateur et St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited concernant la Créance Trustee No 1 qui atteste essentiellement que:

1. St Georges Leicester Unit Trustee No 1 Limited détient la Créance Trustee No 1 envers la Société,
2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance Trustee No 1 apportée à la Société est d'au moins treize millions quatre cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatre livres Sterling et cinquante pence (GBP 13.472.184,50) à la date des présentes;
3. la Créance Trustee No 1 est certaine, liquide et exigible et cessible.

St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent trente-quatre mille sept cent vingt-et-un (134.721) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de treize millions quatre cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatre livres Sterling et cinquante pence (GBP 13.472.184,50) que St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited détient envers la Société (la Créance Trustee No 2). L'apport de la Créance Trustee No 2 sera affecté comme suit:

1. treize millions quatre cent soixante-douze mille cent livres Sterling (GBP 13.472.100,-) au compte de capital social de la Société; et
2. quatre-vingt-quatre livres Sterling et cinquante pence (GBP 84,50) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de la Créance Trustee No 2 a été certifiée au notaire par un certificat portant la date des présentes émis par le Liquidateur et St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited concernant la Créance Trustee No 2 qui atteste essentiellement que:

1. St Georges Leicester Unit Trustee No 2 Limited détient la Créance Trustee No 2 envers la Société,
2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance Trustee No 2 apportée à la Société est d'au moins treize millions quatre cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-quatre livres Sterling et cinquante pence (GBP 13.472.184,50) à la date des présentes;
3. la Créance Trustee No 2 est certaine, liquide et exigible et cessible.

Une copie des documents ci-dessus, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-sept millions quatre cent cinquante-trois mille six cents livres Sterling (GBP 37.453.600,-) représenté par trois cent soixante-quatorze mille cinq cent trente-six (374.536) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent livres Sterling (GBP 100,-) chacune."

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au liquidateur de la Société et tout employé de Dominion Corporate Group S.A., agissant sous leur signature unique, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et pour se charger de toutes les formalités s'y rapportant (en ce compris en tout état de cause le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont d'environ six mille neuf cents euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011121195/256.

(110139066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011 sous la référence L110109420.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Paradigm Luxembourg Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011122018/14.

(110140090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Orly Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2011122015/10.

(110140058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Oscars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 127.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122016/10.

(110140259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**PPS Nederland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.140.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 6 juin 2011 que le mandat de la société Fiduciaire Internationale SA (RCS Luxembourg B 34.813), ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 7 route d'Esch, comme commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Nederland S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011122033/16.

(110140324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**TAD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.533.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TAD Canco Inc, a corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 3285 Bedford Road, Montreal QC H3S 1G5, Canada, and registered under corporation number 783649-0 (the "Sole Shareholder") represented by Me Miriam Schinner, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 11 August 2011, being the sole shareholder of and holding all the shares in issue in "TAD Luxembourg, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 160.533 and having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg incorporated on 22 April 2011 by deed of notary Me Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Jean-Joseph Wagner, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n°1489 of 6 July 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Introduction of a new third and a new fourth paragraph in article 2 (Object) of the articles of association of the Company so as to read article 2 as follows:

“ **Art. 2. Object** . The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance in any way (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as the Company may deem fit , take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.”

B. Increase of the share capital of the Company by one thousand dollars of the United States (USD 1,000) by the issue to the Sole Shareholder of one hundred thousand (100,000) ordinary shares (the "New Ordinary Shares"), of one dollar cent (USD 0.01) each, by acceptance of a contribution in kind from the Sole Shareholder of one thousand (1,000) shares of K.T.G. (USA) Inc., a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America said shares having a total aggregate value of ninety million dollars of the United States (USD 90,000,000) (the "Contribution In Kind") and as a consequence, allocation (i) of an amount of one thousand dollars of the United States (USD 1,000) to the share capital and (ii) of an amount of eighty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand dollars of the United States (USD 89,999,000), being the difference between the amount of the Contribution in Kind and the nominal value of the New Ordinary Shares issued in consideration therefore, to the ordinary share premium account (the "Ordinary Share Premium Account");

- acknowledgement of a report by the board of managers of the Company on the value of the Contribution In Kind, acceptance of the valuation of the Contribution In Kind at ninety million dollars of the United States (USD 90,000,000); and

- subscription to one hundred thousand (100,000) New Ordinary Shares by the Sole Shareholder of the Company for a total subscription price of ninety million dollars of the United States (USD 90,000,000).

C. As a consequence, amendment of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twenty-six thousand dollars of the United States (USD 26,000) divided into two million six hundred thousand (2,600,000) shares of a par value of one dollar cent (USD 0.01) each (the "Ordinary Shares" or the "Shares")".

D. Amendment of article 7 to provide for the possibility by the Shareholder(s) to make contributions to the Company in excess of the nominal value of the Ordinary Shares and to make additional contributions in relation to the Ordinary Shares (without the issue of Ordinary Shares) so that article 7 reads as follows:

" **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14. of the Articles.

Any payment made by the Shareholder(s) upon an issue of Ordinary Shares in excess of the nominal value of the Ordinary Shares then issued shall be allocated to a related share premium account (the "Ordinary Share Premium").

The Shareholder(s) shall make additional capital contributions (without a related issue of Shares) in relation to the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Capital Contributions") to be allocated to the Ordinary Share Contribution account.

The Ordinary Share Premium and the Ordinary Share Capital Contributions are distributable."

After the foregoing has been approved the following resolutions were passed:

*First resolution*

It is resolved to introduce a new third and a new fourth paragraph in article 2 (Object) of the articles of association of the Company so as to read article 2 (Object) as set forth in the agenda.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital as set forth in the agenda and the above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 12 August 2011. The conclusion of such report reads as follows:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution described above, corresponds at least to the nominal value of the New Ordinary Shares to be issued by the Company increased by the amount allocated to the Ordinary Share Premium account and that, accordingly, the Company may issue 100,000 New Ordinary Shares and allocate an amount of USD 1,000 to the share capital of the Company and an amount of USD 89,999,000 to the Ordinary Share Premium account."

The appearing party subscribed to, and fully paid, the New Ordinary Shares as set out in the Agenda through the Contribution in Kind as set out above and as a consequence, allocation (i) of an amount of one thousand dollars of the United States (USD 1,000) to the share capital and (ii) of an amount of eighty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand dollars of the United States (USD 89,999,000), being the difference between the amount of the Contribution in Kind and the nominal value of the New Ordinary Shares issued in consideration therefore, to the Ordinary Share Premium Account.

*Third resolution*

As a consequence to the preceding resolution, it is resolved to amend article 6. of the articles of incorporation of the Company to be read as set forth in the agenda.

*Fourth resolution*

It is resolved to amend article 7. of the articles of association of the Company to be read as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed the proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu

TAD Canco Inc, une société constituée et existant sous les lois du Canada, ayant son siège social à 3285 Bedford Road, Montreal QC H3S 1G5, Canada, inscrite sous le numéro de société 783649-0 (l'"Associé Unique"), représentée par Me Miriam Schinner, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 août 2011, étant l'Associé Unique détenant toutes les parts sociales émises dans "TAD Luxembourg, S.à.r.l." (la "Société"), une Société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 160.533, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée le 22 avril 2011 suivant acte reçu du notaire Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Jean-Joseph Wagner, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°1489 le 6 juillet 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Introduction d'un nouveau troisième et d'un nouveau quatrième paragraphe à l'article 2 (objet) des statuts de la Société, afin que l'article 2 ait la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet les investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance de toute manière (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris verticalement ou horizontalement) ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut exercer ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales."

B. Augmentation du capital social de la Société de mille dollars américains (USD 1.000) par l'émission à l'Associé Unique de cent mille (100.000) parts sociales ordinaires (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, par l'acceptation d'un apport en Nature de l'Associé Unique consistant en mille (1.000) parts sociales de K.T.G. (USA) Inc., une société organisée sous le droit du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, lesdites parts sociales ayant une valeur totale de quatre-vingt-dix millions de dollars américains (USD 90.000.000) (l'"Apport en Nature") et, en conséquence, allocation (i) d'un montant de mille dollars américains (USD 1.000) au capital social et (ii) d'un montant de quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars américains (USD 89.999.000), représentant la différence entre le montant de l'Apport en Nature et la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie, au compte de prime de parts sociales ordinaires (le "Compte de Primes de Parts Sociales Ordinaires");

- constat d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur la valeur de l'Apport en Nature, acceptation de l'évaluation de l'Apport en Nature à quatre-vingt-dix millions de dollars américains (USD 90.000.000); et

- souscription à cent mille (100.000) Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique de la Société pour un prix de souscription total de quatre-vingt-dix millions de dollars américains (USD 90.000.000);

C. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à vingt-six mille dollars américains (USD 26.000) divisé en deux millions six cent mille (2.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les «Parts Sociales» ou les «Parts»).»

D. Modification de l'article 7 des statuts afin de donner la possibilité à (aux) l'Associé(s) de faire des apports à la Société au-delà de la valeur nominale des parts sociales et de faire des apports additionnels en relation avec les Parts Sociales Ordinaires (sans l'émission de de Parts Sociales Ordinaires) afin que l'article 7 ait la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital est susceptible d'être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'article 14. des statuts.

Tout paiement fait par le(s) Associé(s) lors d'une émission de Parts Sociales Ordinaires au-delà de la valeur nominale des actions ordinaires émises doit être affecté à un compte de prime d'émission (la «Prime d'Emission»).

Le(s) Associé(s) peuvent faire des apports de capital supplémentaires (sans une émission connexe de Parts Sociales) en relation avec les Parts Sociales Ordinaires (l'«Apport de Part Sociale Ordinaire») afin d'être affecté au Compte d'Apport de Parts Sociales Ordinaires.

La Prime d'Emission et Apport de Parts Sociales Ordinaires sont distribuables.»

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

*Première résolution*

Il a été décidé d'introduire un nouveau troisième paragraphe et un nouveau quatrième paragraphe à l'article 2 (Objet) des statuts de la Société afin que l'article 2 (Objet) ait la teneur prévue à l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

Il a été décidé d'augmenter le capital social comme dit à l'ordre du jour et l'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 12 août 2011. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la documentation et l'assurance reçues fournissent une justification adéquate quant à l'existence et l'ampleur de l'apport en nature.

Le Conseil de Gérance estime que l'apport décrit ci-dessus est au moins égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales devant être émises par la Société, augmenté du montant affecté au compte prime d'émission et qu'en conséquence, la Société peut émettre 100.000 nouvelles parts sociales ordinaires et allouer un montant de 1.000 dollars américains au capital social de la Société et un montant de 89.999.000 dollars américains au compte prime d'émission.»

La partie comparante a souscrit, et entièrement libéré les Nouvelles Parts Sociales tel que décrit dans l'ordre du jour par voie de l'Apport en Nature tel que décrit ci-dessus.

En conséquence, i) le montant de mille dollars américains (USD 1.000) est alloué au capital social et ii) le montant de quatre-vingt-neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars américains (USD 89.999.000) représentant la différence entre le montant de l'Apport en Nature et la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie, à la réserve de la prime d'émission.

*Troisième résolution*

En conséquence à la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur mentionnée dans l'ordre du jour.

*Quatrième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur mentionnée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 6500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schinner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2011. LAC/2011/37156. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121222/212.

(110138845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.



**Otito Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.328.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011122017/10.

(110140078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Pearl Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.200.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011122020/11.

(110140673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Peppers & Rogers Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.515.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62524 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011122022/10.

(110140366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Pfizer International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.433.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122023/10.

(110140693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Hanson Devon Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.808.

—  
Les Comptes Annuels au 25 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Hanson Devon Limited, Luxembourg Branch

Martinus C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011122199/13.

(110139989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**F.D.E. (Financière de développement européen S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 163.169.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze,

le vingt-trois août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Fiduciaire EX TAX S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146 787,

ici représentée par:

Monsieur Thomas HÜSTER, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, agissant en sa qualité de gérant unique de la prédite société avec pouvoir de l'engager valablement et en toutes circonstances par sa seule signature.

Lequel représentant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «F.D.E. (Financière de développement européen S.A.)», (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet principal la réalisation et la commercialisation pour les entreprises et les organismes publics et privés de missions de conseils en matière de gestion des ressources humaines, management, gestion finance, stratégie, marketing gestion commerciales, ingénierie de formation et organisation et de formation.

La Société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe. Elle pourra également recevoir des commissions sur tout autre apport de clientèle.

D'une façon générale elle prendra toutes les mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des Actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'Administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2012.

### *Souscription et Libération*

Toutes les cent (100) actions ont été souscrites par la société «Fiduciaire EX TAX S.à r.l.», prédésignée.

Toutes les actions ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un versement en numéraire, de sorte que seulement la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Patrick ROUMAGNAC, administrateur de société, né à Monbéqui (France), le 01 octobre 1955, demeurant professionnellement 7 rue Georges Vedel, F-31300 Toulouse.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2016.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. HÜSTER, P. ROUMAGNAC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 avril 2011. Relation: EAC/2011/11443. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011121886/226.

(110140722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**QIAGEN US Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 155.267.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du 29 août 2011, l'Actionnaire Unique de la Société a décidé de nommer Madame Cathey Barry, demeurant au 19300, Germantown Rd., USA - MD 20874 Germantown, comme gérant de classe B de la Société.

De sorte que le Conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Pierre Schill, gérant de classe C, demeurant au 18B, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Axel Backheuer, gérant de classe A, demeurant au 2 A, Auf der Aspel, D - 50859 Köln-Widdersdorf,
- Philipp Sixt Lothar von Hugo, gérant de classe A, demeurant au 46, Winand-Kayser-Strasse, D - 41542 Dormagen,
- Thomas Neidert, gérant de classe A, demeurant au 27B, Am Roland, D- 40883 Ratingen,
- Peer Michael Schatz, gérant de classe A, demeurant au 10, Wasserstrasse, D - 40213 Dusseldorf,
- Roland Sackers, gérant de classe A, demeurant au 2, Im Finkenhain, D- 50996 Koeln,
- Rolf Burren, gérant de classe B, demeurant au 8 Garstligweg, CH - 8634 Hombrechtikon,
- Cathey Barry, gérant de classe B, demeurant au 19300, Germantown Rd., USA - MD 20874 Germantown.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011126838/24.

(110145248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Habitat International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.040.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le onze août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CAFOM S.A., une société ayant son siège social au 3, Avenue Hoche à F-75 008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 323 303,

ici représentée par Monsieur Frédéric SICCHIA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il a décidé de constituer:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "HABITAT INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la détention de marques et noms de domaine ainsi que de droits de propriété intellectuelle existants sur le design et les modèles de la marque.

Elle a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de TROIS MILLIONS SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.069.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente exdividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne



foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

- a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.
- b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## Titre II. Administration, Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour

indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre IV. Exercice social, Distribution de bénéfices, Dissolution**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### **Souscription et Libération**

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions du capital social et déclare que ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS EUROS (1.300,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Frédéric SICCHIA, juriste, né à Thionville (F) le 2 mars 1972, demeurant professionnellement à L-253 5 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

c) Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-253 5 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT Révision S.A, ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 51.238.

5.- Est nommé Président du Conseil d'Administration: Monsieur Marc AMBROISIEN prénommé.

6.- Les mandats des administrateurs, du Président du Conseil d'Administration, et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: F. SICCHIA, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36660. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2 011.

Référence de publication: 2011119426/311.

(110137115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**JLIF Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Annemarie Müller

Mandataire

Référence de publication: 2011122202/13.

(110139612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

In the year two thousand eleven, on the eleventh of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Damien Mattucci, employee, having his professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney of Mr Christophe BLONDEAU, director of the company CNPV Solar Power S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.925, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 11 July 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1847 of 26 July 2008 and whose articles of association were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 22, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1461 dated July 4, 2011 (the «Company»),

by virtue of a power of attorney given to him on July 8, 2011 by Mr. Christophe Blondeau, himself duly authorised to enact the present share capital increase by the resolutions of the Company's directors effective on July 8, 2011, a copy of which, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present for registration purpose (the "Resolutions").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at eight hundred and four thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 804,402.80) divided into five million ninety-four thousand twenty-eight (5,094,028) common shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each and into two million nine hundred and fifty thousand (2,950,000) preference shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

II.- Pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at four million Euros (EUR 4,000,000) represented by twenty-five million (25,000,000) Common Shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each and by fifteen million (15,000,000) Preference Shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each.

III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's board of directors has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's board of directors, in the Resolutions, and in accordance with the authorization conferred to it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of two hundred thousand (EUR 200,000) in order to raise it from its current amount of eight hundred and four thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 804,402.80) to an amount of one million four thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,004,402.80) by the creation and the issue of two million (2,000,000) new preference shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, having the same rights attached as the existing preference shares.

V.- Pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's Board of directors further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing shareholders and to accept the subscription on July 8, 2011 of two million (2,000,000) new preference shares.

VI.- All these new preference shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash for an amount of three million four hundred eighty-three thousand five hundred and ninety Euro (EUR 3,483,590) equivalent of USD 5,000,000 by using the exchange rate as at July 8, 2011 (being USD/EUR 0.696718) by Dongying Yellow River Delta Investment Center LP, a limited liability partnership organized and existing under the laws of the People's Republic of China and with registered address at Building B, 512, 59 Fu Qian Road, Dongying City, Shandong Province, China.

The total cash amount of three million four hundred eighty-three thousand five hundred and ninety Euro (EUR 3,483,590) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of three million four hundred eighty-three thousand five hundred and ninety Euro (EUR 3,483,590) will be allocated for an amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000) to the issued share capital of the Company and for an amount of three million two hundred eighty-three thousand five hundred ninety Euro (EUR 3,283,590) to the share premium account.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at one million four thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,004,402.80) divided into five million ninety-four thousand twenty-eight (5,094,028) common shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each and into four million nine hundred and fifty thousand (4,950,000) preference shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10), all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately four thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Damien Mattucci, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de M. Christophe BLONDEAU, administrateur de la société société «CNPV Solar Power S.A.», avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.925, et constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association numéro 1847, le

26 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1461 en date du 4 juillet 2011 (la «Société»)

en vertu des pouvoirs lui conférés par une procuration qui lui a été donnée en date du 8 juillet 2011 par Monsieur Christophe BLONDEAU, lui-même habilité à procéder audit constat par les résolutions des administrateurs effectives au 8 juillet 2011 dont la copie, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement (les «Résolutions»).

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à huit cent quatre mille quatre cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 804.402,80) divisé en cinq millions quatre-vingt-quatorze mille vingt-huit (5.094.028) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et en deux millions neuf cent cinquante mille (2.950.000) actions préférentielles, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

II.- En vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et par quinze millions (15.000.000) d'actions préférentielles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

III.- En vertu des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 5 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Le conseil d'administration de la Société, dans les Résolutions, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000) afin de le porter de son montant actuel de huit cent quatre mille quatre cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 804.402,80) à un million quatre mille quatre cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 1.004.402,80) par la création et l'émission deux millions (2.000.000) de nouvelles actions préférentielles ayant une valeur de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et ayant les mêmes droits que les actions préférentielles existantes.

V.- En vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis la souscription le 8 juillet 2011 de deux millions (2.000.000) de nouvelles actions préférentielles.

VI.- Toutes ces nouvelles actions préférentielles ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 3.483.590) équivalent à USD 5.000.000 en appliquant le taux de change au 8 juillet 2011 (étant USD/EUR 0,696718) par Dongying Yellow River Delta Investment Center LP, une société constituée et régie par les lois de la République Populaire de Chine, ayant son adresse au Building B, 512, 59 Fu Qian Road, Dongying City, Shandong Province, Chine.

Le montant en numéraire de trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 3.483.590) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 3.483.590) sera alloué pour deux cent mille Euros (EUR 200.000) au capital souscrit de la société et pour trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 3.283.590) au compte de prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital souscrit de la société est fixé à un million quatre mille quatre cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 1.004.402,80) divisé en cinq millions quatre-vingt-quatorze mille vingt-huit (5.094.028) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et en quatre millions neuf cent cinquante mille (4.950.000) actions préférentielles, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9365. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011121329/137.

(110140029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Schockweiler & Lentz S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 61.509.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 août 2011*

*Première et unique résolution:*

L'assemblée générale décide de changer le siège social de

L-2264 Luxembourg, 10, rue de la Toison d'Or vers

L-2514 Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre Sauvage.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Pour copie conforme

*Le gérant*

Référence de publication: 2011122056/15.

(110140554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Mira Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 95.966.

—  
*Extrait des résolutions  
de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est déroulée au siège social de Schifflange, le 29 août 2011 à 11.00 heures

Le conseil d'Administration a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011 statuant sur les comptes de l'exercice social 2010:

la société à responsabilité limitée «Bureau MODUGNO s.à r.l.», avec siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-rue, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 35.889,

en remplacement de

la société MGI FISOGEST S.à r.l., avec siège social à L-2311 LUXEMBOURG, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 20.114.

Et lecture faite, le Conseil d'Administration a signé.

Schifflange, le 29 août 2011.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011121495/22.

(110140006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

---

**Pacôme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.818.

—  
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011122024/11.

(110140245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**Tenzing CFO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.150.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 2 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2011122666/21.

(110139693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.116.

*Extrait de transfert de parts sociales*

Il résulte d'une cession de part sociales effectuée en date du 19 septembre 2008 que:

- La société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a cédé les 249 parts qu'elle détenait de la société Ibanel Sàrl à la société A-Z Convergence, établie et ayant son siège social au 25 bis rue de la Prairie à Bry sur Marne (France) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro B 485 376 529

- Monsieur Patrick Meunier a cédé une part qu'il détenait de la société Ibanel Sàrl à la société A-Z Convergence, établie et ayant son siège social à 25 bis rue de la Prairie à Bry sur Marne (France) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro B 485 376 529

Suite à ce transfert les parts sociales d'Ibanel Sàrl sont désormais réparties comme suit:

A-Z Convergence ..... 250 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

IBANEL SARL

Patrick Meunier

*Gérant*

Référence de publication: 2011125931/21.

(110145170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Immobilière Ferreira Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 25, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125937/10.

(110144893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.